

MÉMORANDUM

DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN D'ACTION

« VERS LA
DÉCOLONISATION DE
L'ESPACE PUBLIC EN
RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE
(2023-2025) »



urban
.brussels 

MÉMORANDUM

DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN D'ACTION

Dans la foulée de la manifestation Black Lives Matter du 7 juin 2020, la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après RBC), à l'instar d'autres villes européennes, s'est investie dans une démarche de décolonisation¹. Pendant longtemps, cette remise en question du passé colonial et de ses conséquences prégnantes dans la société contemporaine avait été portée par la seule société civile.

En particulier, la RBC a intensifié son travail pour décoloniser l'espace public². [Le plan d'action Vers la décolonisation de l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale](#), approuvé en mai 2023 par le Gouvernement de la RBC³, a été mis en œuvre entre novembre 2023 et novembre 2025. Ce plan constitue un premier aboutissement qui se doit d'être prolongé et amplifié.

Contexte

Le plan d'action constitue une concrétisation du [cadre de réflexion et des recommandations](#)⁴ publiés en février 2022 par des expert·es académiques et de la société civile sous l'égide du Secrétaire d'État chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, Pascal Smet. En réalité, l'idée germeait déjà dans la déclaration de politique générale du Gouvernement de la RBC en 2019 et le plan d'action répond également à une résolution du Parlement bruxellois du 17 juillet 2020⁵. Par ailleurs, le plan d'action en lui-même contribue à la réalisation du [Plan bruxellois de lutte contre le racisme](#) (action 36)⁶.

Sous la houlette de la Secrétaire d'État Ans Persoons, un Comité d'accompagnement (ci-après CoAc) – composé de représentant·es d'administrations publiques régionales et fédérales, du monde académique et de la société civile – s'est réuni pour la première fois en novembre 2023 et a lancé la mise en œuvre du plan d'action [action 1] ; Urban.brussels en a pris la responsabilité tandis que le comité susmentionné était chargé de veiller à la qualité de son exécution. À partir d'avril 2024, un coordinateur à temps plein a accompagné la réalisation des 14 actions du plan d'action [action 2]. Il a par ailleurs documenté scientifiquement la

¹ Le terme de décolonisation est utilisé ici pour dénoncer la persistance de rapports de pouvoir coloniaux dans les sociétés contemporaines et des conséquences qui en découlent, en particulier à l'égard des personnes racisées. Décoloniser signifie dès lors vouloir mettre fin à cette domination pour instaurer une véritable égalité. Cf. [la rubrique "Vos questions, nos réponses"](#) de la page web consacrée au plan d'action.

² Plus précisément, la décolonisation de l'espace public consiste à repenser la mémoire coloniale en combinant révision des représentations, transmission des connaissances sur l'histoire coloniale et réflexion sur leurs impacts actuels en Belgique et en Afrique. Cf. [la rubrique "Vos questions, nos réponses"](#) de la page web consacrée au plan d'action.

³ GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, Conseil des ministres, *Synthèses*, 25 mai 2023, point 43.

⁴ *Vers la décolonisation de l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale. Cadre de réflexion et recommandations. Rapport du groupe de travail*, Bruxelles, Urban, février 2022.

⁵ « Plus spécifiquement, le Gouvernement initiera une réflexion, en concertation avec le monde académique et les acteurs associatifs concernés, relative aux symboles dans l'espace public liés à la colonisation ». *Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune. Législature 2019-2024*, Bruxelles, 2019, p. 47 ; Résolution relative à la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois dans le cadre d'un travail de dialogue et de mémoire, Doc., Parl. Rég. Brux.-Cap., 2019-2020, n°A-192/4, p. 1-6.

⁶ *Plan bruxellois de lutte contre le racisme*, Bruxelles, Secrétariat d'État à l'Égalité des chances, p. 98-99 ; ce plan a été approuvé par le Gouvernement bruxellois en décembre 2022. GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, Conseil des ministres, *Synthèses*, 15 décembre 2022, point 59.

connaissance des traces coloniales présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et effectué un travail de sensibilisation quant à la décolonisation de l'espace public. Il a également contribué à la diffusion et la promotion du plan d'action⁷.

Depuis octobre 2024, plusieurs communes bruxelloises se sont prononcées – six de manière explicite, au travers de leur déclaration de politique communale – en faveur de la poursuite de la décolonisation de l'espace public⁸.

| Résumé du plan d'action <i>Vers la décolonisation de l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale</i> | |
|--|--|
| <p>Gouvernance Éducation Mémoire Tools/Outils Cohérence</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1 • Constituer un comité d'accompagnement 2 • Recruter un coordinateur 3 • Identifier le patrimoine colonial et compléter les inventaires du patrimoine culturel bruxellois 4 • Introduire une méthodologie pour l'analyse des demandes de permis d'urbanisme concernant des traces coloniales 5 • Étudier le développement d'un centre d'interprétation de la décolonisation 6 • Soutenir financièrement les organisations d'éducation et de sensibilisation 7 • Étudier la création d'un mémorial 8 • Étudier le développement d'un dépôt pour les statues 9 • Étudier l'instauration d'une ou de plusieurs journées de commémoration officielle 10 • Former et sensibiliser les fonctionnaires régionaux 11 • Organiser des actions de sensibilisation 12 • Développer avec les communes bruxelloises une méthodologie et des lignes directrices sur le traitement des traces coloniales 13 • Encourager la Régie des Bâtiments dans son processus de décolonisation 14 • Coopérer avec BELSPO pour la création d'un centre d'interprétation et de documentation |

⁷ Par ex., Okke BOGAERTS & Romain LANDMETERS, « Actieplan dekolonisering van de openbare ruimte in Brussel », in *Monumenten & Landschappen*, vol. 43, n° 5, 2024, p. 74-76 ; Xavier DABÉ et Romain LANDMETERS, « « Vers la décolonisation de l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale » : un projet ambitieux qui porte ses fruits », in *Contemporanea*, vol. XLIX, n° 3, 2025.

⁸ Les communes de Bruxelles, Etterbeek, Forest, Ixelles, Saint-Gilles et Schaerbeek. Par exemple, à Bruxelles, « une attention particulière sera portée aux monuments et œuvres qui questionnent les représentations du patriarcat et de l'histoire coloniale, ainsi qu'au rôle des femmes, souvent invisibilisé, dans l'histoire collective. Cette réflexion sera essentielle pour faire évoluer les symboles du passé et les rendre plus inclusifs et représentatifs des diverses communautés de la ville [...] la Ville de Bruxelles s'engage activement dans la réflexion et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à reconsidérer les marqueurs mémoriels publics ou dans l'espace public. Travailler en étroite collaboration pour contextualiser les œuvres présentées dans l'espace public qui posent notamment question sur le rôle des femmes dans l'Histoire ou sur l'Histoire de la colonisation dans l'espace public ». *Accord de majorité 2024-2030 : une ville internationale prospère et solidaire*, Ville de Bruxelles, p. 105-106.

Vers la décolonisation : les premières avancées

Pendant près de deux ans, le CoAc Décolonisation a été un lieu d'expérimentation, d'apprentissage et de dialogue que la RBC n'avait jusqu'alors pas encore connu sur la décolonisation. Au cours de douze réunions plénieress, il a offert un cadre d'émulation bienveillant et enthousiasmant. La richesse des débats qui s'y sont tenus sur le fond a été accompagnée d'une réflexion sur la gouvernance dans un projet qui rassemble, comme rarement, des acteur·rices de différentes sphères de la société bruxelloise (administrations publiques, monde académique et société civile). Ce dispositif singulier, tout autant que le plan d'action, a suscité un vif intérêt auprès des étudiant·es, des chercheur·euses, en Belgique⁹ comme à l'étranger, ainsi que de la société civile. Malheureusement, le CoAc Décolonisation manque d'une assise juridique minimale pour déployer pleinement la force de proposition et de concertation qui y a éclos.

Pour offrir des fondements à la mise en œuvre du plan d'action, un travail d'identification et de documentation des traces coloniales¹⁰ a été réalisé par la Direction du Patrimoine culturel d'Urban. Cet exercice a permis de compléter les inventaires du patrimoine culturel bruxellois [action 3] : 29 notices concernant du patrimoine mobilier via une page « thema » distincte intitulée « [Sur les traces de la colonisation](#) » ; 116 notices du patrimoine immobilier (bâtiments et voiries) sont identifiables à l'aide d'un filtre « [Inventaire des traces coloniales](#) ». Ces 145 traces coloniales sont par ailleurs géolocalisées dans une carte Brugis « [Inventaire des traces coloniales dans l'espace public](#) ». Pour toucher davantage le grand public, ces connaissances mériteraient d'être relayées directement par l'intermédiaire d'une signalétique commune à l'ensemble de la RBC¹¹.

Parallèlement, ce travail de recherche a fondé la formulation d'avis circonstanciés par le CoAc dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme¹². Sur la base de ces études de cas, des agents de la Direction de l'Urbanisme d'Urban ont peu à peu affiné une méthodologie pour faciliter le traitement des dossiers urbanistiques dont le périmètre englobe des traces coloniales [action 4]. L'implication du CoAc par l'intermédiaire du coordinateur dans le processus d'analyse urbanistique a servi également la formation et la sensibilisation des fonctionnaires régionaux de l'urbanisme [action 10].

Dans le même ordre d'idées, une collaboration entre Urban et Bruxelles Pouvoirs Locaux a rassemblé à plusieurs reprises des agents des dix-neuf communes autour de la décolonisation de l'espace public pour partager des expériences et développer des pratiques communes [action 12]. Cette dynamique prometteuse nécessite d'être concrétisée dès 2026.

En mars 2025, le consortium formé par [Idea consult](#)¹³ a entamé une étude de faisabilité sur le développement d'un centre d'interprétation de la décolonisation¹⁴. La première phase de l'étude, qui implique un large panel d'institutions culturelles et d'associations antiracistes et décoloniales ancrées dans la RBC, imagine les contours d'un centre d'interprétation qui

⁹ À tel point que certain·es d'entre eux ont rejoint le CoAc comme membres observateur·rices.

¹⁰ La notion de trace est difficile à définir. Il s'agit de marques, de symboles se trouvant dans l'espace public (monuments, statues, bâtiments, toponymie, œuvres d'art, parcs, etc.). Ces traces sont le fruit de choix opérés dans le passé et comme telles, elles continuent de nous influencer. Ces traces peuvent tout à la fois concerner les guerres mondiales, la place des femmes dans la société mais aussi le passé colonial. Cf. [la rubrique "Vos questions, nos réponses"](#) de la page web consacrée au plan d'action.

¹¹ Il apparaît essentiel pour le CoAc qu'un résumé d'informations scientifiquement fondées apparaisse dans l'espace public et soit développée via un QR-code.

¹² Par exemple, dans le cadre la délivrance du permis d'urbanisme pour le retrait du buste du général Storms du square de Meeûs à Ixelles.

¹³ Outre Idea consult, le consortium comprend les architectes de [MSA](#) et d'[Origin](#), les muséographes de [Neomuseo](#) et de l'agence Lucie Hospital, de même que les enseignant·es-chercheur·euses de l'[UCLouvain Saint-Louis Bruxelles](#).

¹⁴ Cette étude correspond à l'action 5 du plan d'action (« Étudier le développement d'un centre d'interprétation de la décolonisation », *Vers la décolonisation de l'espace public [...] Plan d'action, op. cit., p. 8-10*). Elle englobe également la mise en œuvre des actions 7 (« Étudier la création d'un mémorial », *Id., p. 10*) et 8 (« Étudier le développement d'un dépôt pour les statues », *Ibid., p. 10-11*).

pourrait s'installer à la [Lever House](#) ou dans un autre lieu de la RBC. Elle sera terminée début 2026 ; deux autres phases suivront.

Enfin, tout au long du processus, le plan d'action a donné lieu à une sensibilisation conséquente de la part de la coordination du plan d'action – soutenue par la Direction Connaissance & Communication d'Urban – auprès d'un large panel d'interlocuteur·rices [action 11]. Il s'agit d'un travail de très longue haleine qui a commencé dès septembre 2022 avec l'organisation des Journées du patrimoine consacrées aux traces de la colonisation. Elle s'est manifestée ensuite à travers diverses initiatives, dont l'installation [The Grand Opening](#) questionnant le [Monument aux pionniers belges au Congo](#) au parc du Cinquantenaire sans doute été la plus emblématique¹⁵. Cette démarche pédagogique est cruciale car, outre que la critique de la colonialité¹⁶ belge ne fait toujours pas consensus, une majorité des interlocuteur·rice·s maîtrise mal la nature – violente – de la colonisation (belge) et les enjeux de la décolonisation (de l'espace public).

Les freins à la décolonisation de l'espace public bruxellois

Entre novembre 2023 et novembre 2025, deux phases d'élection ont inévitablement ralenti le bon déroulement d'un plan d'action raccordé à tous les niveaux de pouvoir bruxellois et belges.

Ce fut particulièrement le cas en termes de budget, d'une part, parce que le plan d'action était assorti de nombreuses lignes budgétaires facultatives difficiles à mobiliser et, d'autre part, parce que l'incertitude politique n'a pas permis de confirmer ces dernières par une décision ministérielle. Par exemple, l'impossibilité pour les administrations bruxelloises (Equal.brussels et Urban.brussels) de mobiliser les budgets nécessaires au lancement d'un appel à projets commun « autour des questions plus générales de la représentation, la valorisation ou la stigmatisation de populations dans l'espace public bruxellois » [action 6] a selon nous été particulièrement dommageable. Dans le même ordre d'idées, nous faisons le constat que rémunérer l'expertise des associations de terrain continue d'être un enjeu important.

Le manque d'assise juridique du plan d'action en a également freiné la mise en œuvre. Il nous semblerait judicieux que ce plan d'action bénéficie d'une ordonnance voire même qu'il intègre le Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité.

Poursuivre un processus de longue haleine¹⁷

Offrir ce fondement juridique permettrait donc de poursuivre ce plan d'action ambitieux et nécessaire au long cours. Du point de vue du droit d'abord, il s'agirait, d'une part, de circonscrire un cadre pour renforcer la légitimité et accroître l'autonomie du comité d'accompagnement [action 1] et, d'autre part, de valider et de rendre obligatoire la procédure de traitement des demandes de permis d'urbanisme concernant des traces de la colonisation [action 4].

Outre qu'elle nécessite une base juridique, la poursuite du plan d'action exige un budget lisible et mobilisable pour les responsables de chacune des actions. Ce budget devrait également

¹⁵ Cf., par exemple, Julien RENONNET, « Le très controversé Monument aux pionniers belge au Congo caché par un immense rideau : "Des scènes de propagande coloniale promeuvent le racisme" », in [L'Avenir](#), Bruxelles, 21 mars 2024.

¹⁶ La colonialité est un concept qui renvoie à un mode d'organisation d'une société au sein de laquelle seuls duquel les rapports au pouvoir, au savoir et de genre sont ancrés dans l'histoire la colonisation et du capitalisme. Cf., notamment, Aníbal QUIJANO, « 'Race' et colonialité du pouvoir », in *Mouvements*, vol. n° 51, 2007, p. 111-118 ; Walter MIGNOLO, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », in *Mouvements*, n° 73, 2013, p. 181-190 ; María LUGONES, « La colonialité du genre », in *Les cahiers du CEDREF*, trad. par Javiera Coussieu-Reyes & Jules Falquet, n° 23, 2019, p. 46-89.

¹⁷ *Vers la décolonisation de l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale [...] Rapport du groupe de travail, op. cit.*, p. 58.

permettre de renforcer l'équipe de coordination du plan d'action afin d'assurer l'ensemble des tâches : recherche et sensibilisation d'une part et celles d'administration et de communication d'autre part [action 2]. En parallèle, il est crucial d'intensifier la diffusion des appels à projets et budgets déjà existants au sein desquels les interlocuteur·rices du plan d'action pourraient développer des initiatives pertinentes.

Comme fondement scientifique du plan d'action, les connaissances acquises à propos des traces coloniales sur le territoire de la RBC [action 3] méritent d'être consolidées, par exemple par la constitution d'un groupe d'expert·es (académiques et de la société civile), et élargies aux arrêts et stations de la STIB ainsi qu'aux collections muséales situées en RBC.

Ces connaissances devront surtout être diffusées par le biais d'une signalétique dans l'espace public, mais aussi par le biais d'initiatives de sensibilisation [action 11] tant auprès des fonctionnaires communaux et régionaux [actions 10 et 12] que du grand public. Selon nous, il est crucial que l'accent soit bien davantage mis sur les conséquences de la colonisation dans les sociétés contemporaines et dès lors que le lien entre le plan d'action *Décolonisation* et le plan bruxellois de lutte contre le racisme soit renforcé. Pour y parvenir, les associations de la société civile financées par la RBC joueront un rôle prédominant [action 6]. D'ailleurs, il nous semblerait important de créer et d'animer un site web pérenne relai de leurs initiatives décoloniales (visites décoloniales, commémorations, conférences, etc.) à une large audience.

L'étude de faisabilité pour un centre d'interprétation de la décolonisation [actions 5, 7, 8], débutée en mars 2025, livrera ses premiers résultats au début de 2026. Outre que cette étude méritera une large publication, il est crucial qu'elle soit suivie de démarches concrètes pour créer le cas échéant un « dépôt de statues » [action 7], un mémorial [action 8] et une journée de commémoration [action 9] aux victimes de la colonisation.

Enfin, le plan d'action a offert à Urban une rare occasion de travailler véritablement de manière transversale ; il constitue une opportunité pour renforcer encore davantage des synergies entre les administrations bruxelloises (communales et régionales) et fédérales [actions 12-13-14]. Avec comme horizon l'année 2030 de commémoration nationale, ces institutions contribueront à l'image d'une Région de Bruxelles-Capitale qui décolonise son espace public pour – encore mieux – lutter contre le racisme et les discriminations.

Le Comité d'accompagnement *Vers la décolonisation de l'espace public en RBC*